

CONDITIONS DE PRESTATION

Article 1.

Le « Domaine » est le fournisseur auprès de qui est passé la Commande. Le « Client » est l'acheteur de tout ou partie des produits objets de la Commande. La SARL Bavencoff Yvan est la structure en charge des relations entre le Domaine et le Client, dont les présentes fixent les conditions d'intervention. La « Commande » est le document écrit qui transcrit l'intention d'engager une transaction commerciale pour des Produits, dont la nature, les volumes, les prix, et les conditions financières y sont déterminés, entre le Client et le Domaine ainsi que le montant de la prestation hors taxes de la SARL Bavencoff Yvan. Les « Produits » sont les différents produits commercialisés à tout moment par le Domaine. La « Facture » est le document comptable écrit. émis par le Domaine, mentionnant outre les mentions requises par la réglementation applicable, l'objet de la transaction et ses conditions financières, ainsi que le prix à payer. Les prix des Produits sont libellés en euros départ cave (EXW. Incoterm 2010).

Article 2

La Commande est considérée comme acceptée si elle n'a pas fait l'objet de réserves de la part du Domaine dans les trois jours ouvrés de sa réception. Au-delà de ce délai, le Domaine sera réputé avoir accepté tacitement la Commande et toutes les conditions générales et particulières qui lui sont rattachées.

Article 3.

En conséquence du statut de la SARL Bavencoff Yvan : (i) La SARL Bavencoff Yvan n'est pas salariée du Domaine, (ii) organise son activité en toute liberté, notamment ses horaires, méthodes de travail et choix des collaborateurs et correspondants, (iii) sera rémunérée selon les modalités visées à l'article 1 pour toute Commande réalisée entre le Domaine et le Client ou toute entité qui lui est affiliée.

Article 4.

Conditions financières d'intervention de la SARL Bavencoff Yvan : le montant de la prestation hors taxes de la SARL Bavencoff Yvan est indiqué au bas de chaque Commande.

Article 5

Paiement : Le Domaine encaisse le règlement du client. La SARL Bavencoff Yvan adresse mensuellement une facture récapitulative de ses prestations au Domaine. Cette facture est à payer à réception.

Article 6.

La SARL Bavencoff Yvan ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de défaut de paiement des factures adressées au Client. La souscription par le Domaine à une assurance crédit export est fortement recommandée.

Article 7.

Le Domaine s'engage à fournir à la SARL Bavencoff Yvan tous les documents et informations nécessaires à la Commande.

Article 8

Tout les frais ainsi que les risques liés à la commande non pris en charge dans l'Incoterm de vente sont à la charge du Domaine.

Article 9.

Le Domaine garantit les Produits fournis exempt de tout défaut de fabrication ou de nonconformité aux besoins du Client ou de la SARL Bavencoff Yvan, ainsi que de tout défaut de matière ou vice caché.

Article 10.

Les factures sont émises par le Domaine conformément à la législation applicable et à la Commande.

Article 11.

Le Domaine envoie à la SARL Bavencoff Yvan, et ceci dès l'enlèvement de la marchandise, la facture de la Commande réalisée auprès du Client. La SARL Bavencoff Yvan transfert au Client cette facture dès réception sous réserve de conformité.

Article 12.

Le Domaine consent une exclusivité à la SARL Bavencoff Yvan concernant la commercialisation de ses produits au(x) Client(s) visé(s) dans toute Commande et sur le pays de distribution du Client. En conséquence, le Domaine accepte d'être commercialement représenté par la SARL Bavencoff Yvan dans ce périmètre à titre exclusif et s'interdit d'y commercialiser ses Produits directement ou par d'autres intermédiaires.

Article 13.

Le Domaine s'engage à ne pas répondre directement aux demandes émanant du Client ou du secteur visé à l'article 12 et à faire parvenir à la SARL Bavencoff Yvan toutes correspondances, quelle que soit sa nature, émanant de ce secteur.

Article 14.

La SARL Bavencoff Yvan s'oblige à respecter les tarifs et les conditions de vente du Domaine, dans la mesure où elles sont compatibles avec les présentes conditions.

Article 15.

La SARL Bavencoff Yvan peut transmettre à un tiers les droits et obligations la liant au Domaine.

Article 16.

Si le Domaine vient à transmettre, sous quelque forme que ce soit (cession, apport, fusion, transmission à titre gratuit), son entreprise ou une partie de celle-ci, dans des conditions affectant l'existence ou l'exécution les droits et obligations la liant à la SARL Bavencoff Yvan, il doit en faire assurer la continuité par le nouvel exploitant.

Article 17.

Les présentes sont régies par le droit français, et notamment par les dispositions des articles L.134 et suivants du Code de commerce concernant les relations entre le Domaine et la SARL Bavencoff Yvan. Tout litige des présentes sera soumis au Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Article 18.

Le Domaine accepte les présentes conditions, qui lui ont été dûment communiquées avec la Commande, son acceptation étant manifestée par l'émission de sa Facture ou de sa facture proforma correspondant à la Commande.

Article 19.

Pour l'exécution des présentes et pour toutes communications nécessaires, élection de domicile est faite aux adresses postales, coordonnées téléphoniques et courriels mentionnés dans la Commande. La nullité de l'une ou quelconque des clauses des présentes n'affectera en rien la validité des autres clauses. Aucune tolérance ou inaction de la part de la SARL Bavencoff Yvan ne pourra être interprétée comme une renonciation à ses droits aux termes des présentes conditions.

Fait à Auxerre, le 05 juillet 2018